

TROPHÉES DU SANS TRANCHÉE

Guide de candidature

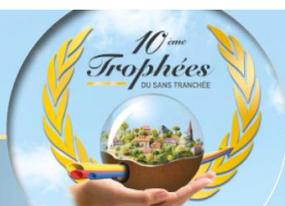
Date limite de dépôt de la candidature :
Samedi 30 décembre 2023

Date limite de dépôt du dossier :
Mercredi 31 janvier 2024

Date de remise des trophées :
Mercredi 29 mai 2024

Pour plus d'informations :

Virginie Baffet 01 53 99 90 20 ou virginie.baffet@fstt.org



SOMMAIRE

1 - PRÉSENTATION

- Les Trophées du Sans Tranchée p. 2
- Catégories p. 2
- Candidatures p. 2
- Critères de sélection p. 3
- Composition du Jury p. 3
- Pour concourir p. 3
- Contacts p. 4
- Engagements des candidats p. 4
- Engagements des organisateurs p. 4

2 – CONSTITUTION DU DOSSIER

- Guide de rédaction p. 5
- Pièces à joindre p. 5

3 – ANNEXES

- Règlement des trophées p. 6
- Bulletin de candidature p. 8

PRÉSENTATION

Les Trophées du Sans Tranchée

Créés en 2005 par la FSTT – France Sans Tranchée Technologie-, Les Trophées du Sans Tranchée distinguent les meilleures initiatives dans le domaine du sans tranchée.

Décernés tous les 2 ans, lors du dîner de gala du salon VST – Ville Sans Tranchée-, ces trophées ont pour objectif de mettre en avant et de distinguer des projets valorisant leur importance, leur difficulté technique ou de mise en oeuvre, leur originalité, leur innovation...

Catégories

Les prix seront décernés dans sept catégories distinctes :

- **Chantier de travaux neufs réalisés par une grande entreprise ou un groupe**

Récompensant un chantier terminé et réceptionné, réalisé en France (métropole et outremer) depuis moins de 2 ans, pour le compte d'une collectivité territoriale ou d'un donneur d'ordres privé.

- **Chantier de travaux neufs réalisés par une PME/PMI (hors filiales de groupe)**

Récompensant un chantier terminé et réceptionné, réalisé en France (métropole et outremer) depuis moins de 2 ans, pour le compte d'une collectivité territoriale ou d'un donneur d'ordres privé.

- **Chantier de travaux de réhabilitation**

Récompensant un chantier terminé et réceptionné, réalisé en France (métropole et outremer) depuis moins de 2 ans, pour le compte d'une collectivité territoriale ou d'un donneur d'ordres privé.

- **Chantier à l'international**

Récompensant un chantier terminé et réceptionné, réalisé depuis moins de 2 ans, pour le compte d'une collectivité territoriale ou d'un donneur d'ordres privé, valorisant le savoir-faire d'entreprises spécialisées ou de bureaux d'études français sur des projets à l'export.

- **Innovation**

Récompensant l'introduction dans le domaine des TST de matériel, équipement ou produit nouveau ayant fait l'objet au moins d'une application pratique
Cette catégorie s'adresse notamment aux fabricants et fournisseurs

- **Personnalité de l'année**

Récompensant une personne ayant marqué le domaine français du « sans tranchée », sur proposition et décision du conseil d'administration de la FSTT.

- **Étudiant (Prix « Mathieu LE CHATELIER ») / Junior professionnel**

Récompensant un étudiant pour ses travaux de fin d'études ou de recherche (notamment thèse) ou un junior professionnel, de moins de 25 ans, en début de parcours professionnel.

Candidature

Seront candidats les divers partenaires de l'opération : Maître d'ouvrage, entreprise et le cas échéant, maître d'œuvre, fournisseurs, bureaux d'études.

La candidature sera portée par le Maître d'ouvrage pour les catégories « Chantier », à l'exception de la catégorie « Chantier à l'international » qui sera portée par l'entreprise ou le bureau d'études français.

La catégorie Etudiant/Junior professionnel concerne un jeune en fin de formation ayant réalisé un travail universitaire ou un junior professionnel de moins de 25 ans, en début de parcours professionnel.

La candidature sera conduite en deux phases :

- Clôture des inscriptions **le samedi 30 décembre 2023**
- Clôture des dépôts de dossiers **le mercredi 31 janvier 2024**

Critères de sélection

Le jury examine les dossiers en s'appuyant sur une grille d'évaluation qui porte sur plusieurs critères de sélection :

- **Le caractère environnemental** et particulièrement les critères favorisant la transition écologique : émissions de gaz à effet de serre / bilan carbone, préservation des ressources, soutien aux politiques de la transition énergétique, etc,
- **La nature technique** du chantier ou du projet : innovation, spécificité ou difficulté de mise en œuvre...
- **L'aspect social** : impact sur les riverains ou les usagers des ouvrages,
- **La qualité du partenariat** entre les différents acteurs du projet : de la conception à la réception

Chaque dossier devra développer un argumentaire détaillé relatif aux quatre critères : technique, environnemental, social et partenarial

Pour la catégorie Etudiant / Junior professionnel, le jury tiendra compte de l'adéquation entre le niveau de l'étudiant ou du junior professionnel et les résultats obtenus ainsi que des perspectives ouvertes par ces résultats.

Composition du jury :

Le jury est composé de 10 membres issus

- du conseil d'administration de la FSTT,
- de la maîtrise d'ouvrage,
- de la maîtrise d'œuvre,
- d'associations et de syndicat professionnels liés à l'espace souterrain et aux réseaux enterrés,
- d'association territoriale,
- de la presse spécialisée

Pour concourir

Le bulletin de candidature (annexe 2) devra être adressée **au plus tard le 30 décembre 2023**

Le dossier complet devra être retourné **au plus tard le 31 janvier 2024**

de préférence par mail à :

virginie.baffet@fstt.org et jp.brazzini@gmail.com

ou adressé à **FSTT – 4 rue des Beaumonts – 94120 Fontenay-sous-Bois**

La remise des prix se tiendra le mercredi 29 mai 2024 au Cabaret Sauvage à Paris 19^{ème}, lors du dîner de gala du salon Ville Sans Tranchée – VST 2024

Contacts

Jean-Pierre Brazzini, jp.brazzini@gmail.com, pour toute question technique sur le contenu du dossier

Virginie Baffet virginie.baffet@fstt.org / 01 53 99 90 20 pour tout autre renseignement (montage du dossier, remise des prix, communication...)

Engagement des candidats

Les candidats sélectionnés (incluant tous les partenaires du projet) :

Autorisent les organisateurs et les partenaires presse de la FSTT à publier gratuitement dans tous les supports papier, vidéos ou numériques liés à la communication sur les Trophées du Sans Tranchée, leurs prénoms, noms fonctions et photos (issues du dossier de candidature ou prises lors de la remise des trophées) et à renoncer à tout droit sur leur image.

S'engagent à avoir obtenu par avance le droit que le nom et le logo de leur organisation (collectivité publique, personne morale...) soient publiés gratuitement dans tous les supports papier, vidéos ou numériques liés à la communication sur les Trophées du Sans Tranchée

Les lauréats s'engagent à être présents ou représentés à la cérémonie de remise des Trophées dès lors qu'ils en auront été informés

Engagement des organisateurs

La FSTT s'engage à :

Informers les lauréats à l'issue des réunions de délibération du jury.

Valoriser les candidats et lauréats dans la communication qui sera faite sur les Trophées du Sans Tranchée avant, pendant et après la remise des trophées :

- sur le site web de la FSTT,
- lors du salon « VST - Ville Sans Tranchée »,
- dans les réseaux sociaux de la FSTT,
- grâce aux partenariats avec la presse
- ...

CONSTITUTION DU DOSSIER :

Guide de rédaction :

Le bulletin d'inscription sera complété d'un résumé du dossier en quelques lignes, illustré de photos ou graphiques.

Le dossier complet devra valoriser particulièrement les points remarquables du chantier/projet/innovation en s'appuyant sur les critères de sélection de la grille d'évaluation.

Il sera transmis sous format informatique et comportera un résumé en format word d'une page environ et un texte en format word de 4 pages maximum ainsi que des photos ou schémas de l'opération.

Pour la catégorie Etudiant / Junior professionnel, les travaux devront porter sur un domaine couvert par la FSTT et avoir fait l'objet d'un document de synthèse écrit. Les candidats devront faire parvenir leur travail avec un résumé en deux pages maximum.

Les photos et schémas présents dans tous les dossiers seront légendés.

Pièces à joindre :

Pour la presse et le site internet FSTT : joindre séparément du dossier de candidature, 4 à 5 photos légendées du chantier/projet/innovation en bonne définition, format jpeg, illustrant au mieux ce qui valorise le dossier.

En supplément, les candidats dans la catégorie Etudiant / Junior professionnel, joindront un portrait d'eux également en bonne définition, format jpeg.

Pour le salon VST et le dîner de gala : tous les candidats adresseront un court film de présentation de leur chantier/projet/innovation qui sera diffusé en boucle sur le salon et lors de la remise des trophées, selon le format suivant :

- Format du film : vidéo sous-titrée, sans voix ni son, en format mp3 ou powerpoint de photos/schémas avec textes et animation, sans son
- Durée : 1 minute maximum

FACULTATIF / OPTIONNEL (sans pénalisation pour la candidature) :

Pour le Jury, en supplément du dossier complet : tous dossiers complémentaires de présentation, utiles au jury pour la bonne compréhension du dossier.

Pour le site internet FSTT, en supplément des photos et vidéos ci-dessus

- D'autres photos et/ou schémas (maximum 30) illustrant la candidature
- Film de présentation (sonore ou non, sans contrainte de durée)

ANNEXE 1 : Règlement des trophées



Les Trophées du Sans Tranchée 2024

Règlement général

Article 1 - Création des Trophées du Sans Tranchée

L'association FSTT (France Sans Tranchée Technologie) qui a pour objet la connaissance, la promotion, la formation à la pratique des techniques sans tranchée pour les travaux de canalisations et réseaux enterrés de toute nature, organise « les Trophées du Sans Tranchée » afin de mettre en valeur des initiatives représentatives de ces techniques.

Article 2 - Initiatives récompensées

Les prix seront décernés dans sept catégories distinctes :

- **Chantier de travaux neufs réalisés par une grande entreprise ou un groupe**
Récompensant un chantier terminé et réceptionné, réalisé en France métropole et outremer depuis moins de 2 ans, pour le compte d'une collectivité territoriale ou d'un donneur d'ordres privé.
- **Chantier de travaux neufs réalisés par une PME/PMI (hors filiale de groupe)**
Récompensant un chantier terminé et réceptionné, réalisé en France métropole et outremer depuis moins de 2 ans, pour le compte d'une collectivité territoriale ou d'un donneur d'ordres privé.
- **Chantier de travaux de réhabilitation**
Récompensant un chantier terminé et réceptionné, réalisé en France métropole et outremer depuis moins de 2 ans, pour le compte d'une collectivité territoriale ou d'un donneur d'ordres privé.
- **Chantier à l'international**
Récompensant un chantier terminé et réceptionné, réalisé depuis moins de 2 ans, pour le compte d'une collectivité territoriale ou d'un donneur d'ordres privé, valorisant le savoir-faire d'entreprises spécialisées ou de bureaux d'études français sur des projets à l'export.
- **Innovation**
Récompensant l'introduction dans le domaine des TST de matériel, équipement ou produit nouveau ayant fait l'objet au moins d'une application pratique. Cette catégorie s'adresse notamment aux fabricants et fournisseurs
- **Personnalité de l'année**
Récompensant une personne ayant marqué le domaine français du « sans tranchée ».
- **Étudiant (Prix « Mathieu LE CHATELIER ») / Junior professionnel**
Récompensant un étudiant pour ses travaux de fin d'études ou de recherche (notamment thèse) ou un junior professionnel de moins de 25 ans, en début de parcours professionnel.

Article 3 - Prix « Mathieu LE CHATELIER »

En hommage au précurseur qu'il a été, le prix réservé à un étudiant portera le nom de **Prix « Mathieu Le Chatelier »**.

Article 4 - Candidats

• Catégories Chantiers Travaux neufs & Réhabilitation

Seront candidats : les divers partenaires de l'opération (le maître d'ouvrage, l'entreprise et éventuellement le maître d'œuvre, le(s) fournisseur(s) et le(s) bureau(x) d'étude(s)). La candidature est commune et sera portée par le maître d'ouvrage.

• Catégories Chantiers à l'international

Le projet sera porté par l'entreprise et/ou le bureau d'étude candidat.

• Catégorie Innovation

Cette catégorie s'adresse notamment aux fabricants et fournisseurs.

• Catégorie Personnalité de l'année

Pas de critère initial.

• Catégorie Étudiant

Jeune en fin de formation ayant réalisé un travail universitaire ou un stage diplômant en entreprise et junior professionnel, de moins de 25 ans, en début de parcours professionnel.

Article 5 - Initiatives éligibles

• Catégories Chantiers

Tous chantiers de réseaux (secs ou humides), achevés et réceptionnés, en pose de réseaux neufs ou en réhabilitation de réseaux anciens, réalisés depuis moins de deux ans. Ces travaux pouvant être mis en valeur soit par leur caractère environnemental, soit par leur importance, soit par leur difficulté de mise en œuvre, soit encore pour leur particularité (originalité, nouveauté...).

• Catégorie Innovation

Cette catégorie récompense l'application pratique dans le domaine des TST de matériel, équipement ou produit nouveau.

• Catégorie Étudiant / Junior professionnel

Les travaux doivent porter sur un domaine couvert par la FSTT et avoir fait l'objet d'un document de synthèse écrit.

Article 6 - Dossier de candidature

• Catégories Chantiers et innovation

Les dossiers seront transmis sous format informatique (mail, clé USB) et comporteront un résumé en (format Word) de quatre pages maximum ainsi que des photos ou schémas de l'opération en bonnes définitions sous format .JPEG et une petite vidéo de présentation.

• Catégorie Étudiant / Junior professionnel

Les candidats devront faire parvenir leur travail à la FSTT, un résumé en deux pages maximum avec leur CV, une présentation vidéo du projet ainsi que des photos ou schémas de l'opération et une photo-portrait en bonnes définitions, sous format jpeg.

La FSTT aura le droit d'usage de toutes les photos et vidéos fournies dans le cadre des dossiers de candidature.

1





Article 7 - Sélection des candidats

7.1 Envoi des dossiers

Les candidats devront faire acte de candidature au plus tard le **30 décembre 2023** via le bulletin d'inscription disponible sur le site internet : www.fstt.org.

Les dossiers de candidature devront parvenir à la FSTT au plus tard le **31 janvier 2024** avec toutes les pièces jointes demandées

7.2 Instruction des dossiers

Après vérification de la conformité du dossier au présent règlement, les demandes seront présentées au jury (sauf pour la catégorie Personnalité de l'année).

7.3 Jury

Le président et le bureau de la FSTT composeront un jury selon les principes suivants :

- le président de la FSTT est membre de droit du jury. Il pourra être représenté par son Directeur Scientifique
- les éventuels candidats siégeant au jury ne peuvent pas participer à la délibération concernant leur propre dossier.

7.4 Prix spéciaux

En fonction de la qualité des dossiers présentés, le jury aura la possibilité d'attribuer un ou plusieurs prix spéciaux.

7.5 Cas de manque de dossier

Le jury peut décider, en l'absence de candidat ou en présence d'un nombre de dossier(s) ne lui apparaissant pas suffisant(s), de limiter le nombre de lauréat(s) ou de sélectionné(s).

7.6 Critères d'attribution

• Catégories Chantiers et innovation

Les critères de jugement seront de nature environnementale, technique et sociale. Le jury appréciera aussi la qualité du partenariat entre les différents acteurs du projet.

Chaque dossier devra développer un argumentaire détaillé relatif aux quatre critères : environnemental (en particulier favorable à la transition écologique), technique, social et partenarial

• Catégorie Étudiant / Junior professionnel

Le jury tiendra compte de l'adéquation entre le niveau de l'étudiant ou le junior entreprises et les résultats obtenus ainsi que des perspectives ouvertes par ces résultats.

Article 8 - Catégorie « Personnalité de l'Année »

Le choix de la personnalité se fera, parmi les propositions faites, par un vote à bulletin secret du Conseil d'Administration de la FSTT.

Le prix dans la catégorie Personnalité de l'année portera le nom de « **Prix du Conseil d'Administration de la FSTT** ».

Article 9 - Prix

Le présent concours donne lieu à l'attribution, pour les lauréats, d'un Trophée reconnaissant la valeur de la candidature.

Ce Trophée sera remis officiellement lors d'une soirée de gala qui aura lieu le mercredi 29 mai 2024 au Cabaret Sauvage, à Paris 19^{ème}, à l'occasion du salon « Ville sans tranchée 2024 ».

Les candidats s'engagent par avance à se rendre disponibles pour la cérémonie de remise des trophées.

Article 10 - Valorisation - Publicité

Les candidats autorisent, par avance, la FSTT à publier leur nom, adresse, image et le descriptif de leur action dans l'hypothèse où ils seraient sélectionnés et/ou lauréats.

Les actions et personnes récompensées seront valorisées :

- Sur le site internet de la FSTT, dans les réseaux sociaux et dans le magazine Réseaux RST.
- Lors du salon Ville Sans Tranchée qui aura lieu Porte de La Villette au Paris Event Center les 29 et 30 mai 2024
- Grâce aux partenariats avec la presse

Article 11 - Annulation

Le Bureau de la FSTT se réserve le droit d'annuler tout ou partie du Concours des Trophées du « Sans Tranchée », objet du présent règlement.



ANNEXE 2 : Bulletin de candidature



Bulletin de candidature

Participez aux 10^{èmes} Trophées du Sans Tranchée

récompensant les meilleures initiatives, projets, réalisations, innovations... dans le domaine des techniques sans tranchée.

Responsable ou contact référent du dossier de candidature :

Nom et Prénom :

Entité :

Fonction :

Téléphone : Email :

Identification du projet :

Le candidat peut présenter plusieurs dossiers dans une même catégorie ou dans plusieurs catégories. Dans ce cas, il devra remplir autant de bulletins et de dossiers qu'il présente de candidatures.

Titre du projet :

Catégorie représentée (se reporter au Règlement Général pour plus de précisions) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Chantier de travaux neufs réalisés par une grande entreprise ou un groupe | <input type="checkbox"/> Chantier de travaux neufs réalisés par une PME/PMI, hors filiale de groupe |
| <input type="checkbox"/> Chantier de travaux de réhabilitation | <input type="checkbox"/> Chantier à l'international |
| <input type="checkbox"/> Innovation | <input type="checkbox"/> Etudiant / Junior professionnel |

Pour les catégories « Chantier », préciser le lieu du chantier :

.....

Bulletin d'inscription : à adresser à virginie.baffet@fstt.org au plus tard, le 30 décembre 2023

Dossier complet : à adresser à virginie.baffet@fstt.org au plus tard, le 31 janvier 2024

A _____ Le _____ Signature du candidat et cachet de l'entreprise, le cas échéant

FSTT – FRANCE SANS TRANCHÉE TECHNOLOGIES
4 rue des Beaumonts – 94120 Fontenay-sous-Bois
01 53 99 90 20 – www.fstt.org

